

Tarifs applicables au 9 janvier 2026

HONORAIRES DE TRANSACTION

Moins de 100 000 €	7% avec un minimum de 4 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	6,5%
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 0001 € à 400 000 €	5 %
Plus de 400 001 €	4%

**pour le viager le pourcentage s'applique sur le montant de l'estimation*

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

HONORAIRES DE LOCATION

Bail d'habitation	Bailleur	Locataire
Honoraires de négociation et d'entremise	OFFERTS	-
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail	8,07 € TTC / m2	8,07 € TTC / m2
Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie)	3,03 € TTC / m2	3,03 € TTC / m2
Honoraires de rédaction d'avenant au contrat de location	100 € TTC pour la partie à l'origine de la demande	

Bail Commercial, Professionnel, Stationnement	Bailleur	Locataire
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et état des lieux	-	2 loyers hors charge

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires	7,2% TTC des sommes encaissées
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail	2,6% des sommes acquittées

Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise).